

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 11 septembre 2017

à 20h30

Conseillers en fonction :

15

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :

13

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER
Cyriaque, FOESSER Christian, FOESSER Michel, STAERK Guy.
MMES ARNOLD Monique, BATTESTINI Cathy, JUCHS
Christelle, LACOUTURE Agathe, ROSER Estelle.

Absents excusés : Mmes KIEFFER Stéphanie (procuration à Estelle
ROSER), WITTMANN Chantal ; M MULLER Marc.

Secrétaire de Séance : Monique ARNOLD

Date de convocation : 6 septembre 2017

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance 3 juillet 2017.

37/17 REALISATION DU DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) ET
REALISATION D'UN PLAN DE PREVENTION : demande de subvention au Fond
National de Prévention

Monsieur le Maire expose :

La Commune d'ALTORF s'engage dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de notre collectivité et pour partie avec le recours de la société CEGAPE, retenue par le Centre de Gestion du Bas-Rhin. Ce dernier a engagé pour toutes les collectivités du département un groupement de commandes, pour LE DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, LA REALISATION D'UN PLAN DE PREVENTION et LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE AVEC LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX et un psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation DU DIAGNOSTIC RPS ET LA REALISATION DU PLAN DE PREVENTION.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques psychosociaux ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Entendu les explications données par Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

- **de s'engager** dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,
- **de s'engager** à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- **autorise** la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux ;
- **autorise** la collectivité d'ALTORF à percevoir une subvention pour le projet ;
- **autorise** le Maire à signer la convention afférente.

**38/17 TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE :
avenant à la convention pour la transmission des marchés publics**

Le Conseil Municipal,

Considérant que le programme ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) a été conçu et conduit par le Ministère de l'Intérieur pour permettre aux Collectivités de transmettre, par voie électronique, leurs actes au contrôle de légalité ;

Vu la délibération n° 07-36 du Conseil de Communautaire en date du 27 juin 2007, décidant d'adhérer au service FAST-ACTES permettant l'envoi électronique des actes administratifs soumis au contrôle de légalité ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 61/07 du 18 septembre 2007 acceptant d'adhérer au Service FAST-ACTES ;

Vu la convention du 15 octobre 2007 entre la Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin et la Commune d'ALTORF pour la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité ;

Vu l'avenant n°01 du 18 décembre 2013 entre la Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin et la Commune d'ALTORF pour la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité ;

Considérant que la convention et l'avenant n°01 en résultant ne prévoient pas la transmission, par ce biais, des marchés publics ;

Estimant désormais opportun d'étendre ce dispositif aux marchés publics, notamment eu égard à l'obligation de dématérialisation prévue pour le 1^{er} octobre 2018 ;

Et après en avoir délibéré ;

à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

d'étendre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, aux pièces constitutives d'un dossier de marchés publics,

ACCEPTTE

corrélativement, d'étendre aux marchés publics, l'adhésion au Service FAST-ACTES, souscrite auprès du tiers de transmission DOCAPOST-FAST pour l'envoi électronique des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de ce dispositif, notamment l'avenant à la convention du 15 octobre 2007, pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, afin de prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la commune d'ALTORF télétransmis au représentant de l'Etat dans le Département.

39/17 ADHESION A LA PLATEFORME MUTUALISEE DE DEMATERIALISATION « ALSACE MARCHES PUBLICS » : renouvellement et approbation de la nouvelle convention.

Monsieur le Maire expose :

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidée l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes, dont la Commune d'Altorf.

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme arrivant à échéance le 31 août 2017, une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le Département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le Département du Haut-Rhin.

Entendu les explications données par Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **Approuve** la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

40/17 DEMANDE DE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 80/01 prise par le conseil municipal en date du 20 novembre 2001 portant sur les conditions d'attribution d'une subvention communale pour ravalement de façade aux administrés qui en effectuent la demande

Vu la demande de subvention présentée par Mme Monique DENNI en date du 21 juillet 2017

Après examen du dossier

Après délibération, A l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

D'ACCORDER une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 350 € à Mme DENNI Monique pour son habitation sise 60 rue Principale à ALTORF.

41/17 FONDATION DU PATRIMOINE : versement d'une subvention complémentaire

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers du versement d'une subvention d'un montant de 100 € à la Fondation du Patrimoine, subvention inscrite au compte 6574 du budget primitif communal 2017.

Le montant de la participation des Commune étant définie selon un barème dépendant du nombre d'habitants, en l'occurrence 120 € pour ALTORF, la Fondation du Patrimoine, délégation régionale Alsace, sollicite le versement du reliquat correspondant.

Le Conseil Municipal,

Entendu les explications données par Monsieur le Maire,

Après délibération, A l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

D'accéder à la demande de la Fondation en lui octroyant une subvention complémentaire de 20 € pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal prend acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

42/17 LOCATION APARTEMENT ECOLE : révision du montant des charges locatives

Monsieur le Maire informe les Conseillers de l'installation d'un compteur d'eau propre au logement situé au 1^{er} étage du groupe scolaire.

Il convient par conséquent de réviser le montant des charges locatives payées par le locataire puisque la facture relative à la consommation d'eau et d'assainissement lui sera dorénavant directement adressée.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°43/16 du 5 septembre 2016 portant sur les modalités de location du logement du groupe scolaire

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de fixer le montant provisionnel mensuel des charges à 15 € (ordures ménagères) à compter du 1^{er} octobre 2017
- **PREND ACTE** que le montant du loyer mensuel reste fixé à 750 €

43/07 RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES D'ALSACE : avis sur demande d'adhésion

Monsieur le Maire d'Altorf présente l'Association des Communes Forestières d'Alsace aux membres du Conseil et fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci, tant au niveau régional que national, pour la défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt.

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 24 août 2017 sollicitant l'adhésion de la Commune d'Altorf à l'Association des Communes Forestières d'Alsace

Entendu les explications données par Monsieur le Maire,

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de ne pas adhérer à l'Association des Communes Forestières d'Alsace.

44/17 ACCEPTATION DE CHEQUES

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTTE

- le chèque d'un montant de 2 191,11 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en remboursement des réparations de la camionnette suite à un accident causé par un tiers.
- le chèque d'un montant de 5 453,30 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en remboursement des honoraires versés à l'expert nommé par le Tribunal Administratif dans le cadre du sinistre infiltrations au groupe scolaire et périscolaire.

45/17 PLAN DE CIRCULATION

Monsieur le Maire informe les Conseillers que, suite aux constats, interventions des administrés et conseils de la police municipale pluri communale, il souhaite soumettre quelques améliorations, compléments de travaux, voire modifications dans le plan de circulation récemment mis en place.

Il rappelle que le plan de circulation a été établi pour raisons suivantes :

- Limiter la vitesse sur la RD127 (Rue Principale) avec l'instauration d'une zone 30, la création de 3 chicanes
- Sécuriser le cheminement piéton avec la matérialisation de places de stationnement, l'instauration

de zones de rencontres (zone 20) dans les rues communales

Ainsi, il suggère aux Conseillers de valider les propositions suivantes:

- Reconsidérer la limitation de vitesse de 30 km/h à certains endroits de la RD127 (depuis le pont du Rossbach jusqu'à la sortie du village en direction de Dachstein, excepté au niveau de l'Ecole).
- Opérer un marquage au sol plus significatif et rajout de panneaux de signalisation
- Compléter le stationnement par le marquage de places supplémentaires dans la route de Strasbourg
- Inverser le sens prioritaire de la chicane à la sortie du virage en S.
- Installation de 2 coussins berlinois dans la route des Romains pour davantage de sécurité, dès que les travaux de reprise de la voirie seront achevés suite à la création du lotissement « Burgweg ».

Le Conseil Municipal, après débat,

- **EMET** un avis favorable à l'exécution des principales propositions émises.
- **SOUHAITE**, avant prendre la décision définitive d'inverser le sens prioritaire de la chicane à la sortie du virage en S, que soit mener une réflexion sur l'opportunité de supprimer une place de stationnement à l'entrée de la chicane en venant du virage et ainsi conserver le sens prioritaire existant.

46/17 DIVERS

1) Ecole et Périscolaire :

Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, fait le point sur la rentrée scolaire et périscolaire. Il informe les Conseillers des équipements (TBI, visiophone et mobilier) mis en place ainsi que des travaux effectués durant les vacances estivales (remise en peinture de 2 salles de classe).

Il souligne que des travaux devront être entrepris dans la grande cour de l'école suite à un affaissement de terrain près des avaloirs ainsi qu'une déformation du sol liée à la présence d'arbres (racines).

2) Infiltrations MTL et Ecole :

L'expert a rendu son rapport en lien avec les infiltrations constatées à la MTL. Ces dernières étant les conséquences de malfaçons, des réparations, d'un montant global de l'ordre de 10 363 €, ont été ordonnées. Elles débiteront dès lundi et seront totalement prises en charge par l'assurance « dommages ouvrage » selon une convention.

L'expert nommé par le Tribunal Administratif de Strasbourg ayant rendu ses conclusions dans le dossier - infiltrations école - , une requête en référé provision a été déposée auprès du tribunal afin de solliciter une avance de trésorerie qui permettra de diligenter les travaux estimés à plus de 80 000 € TTC.

3) Terrain sis 7 rue Principale :

Habitat de l'III, société immobilière retenue par la Commune pour l'aménagement de ce terrain, a lors d'une récente commission d'appel d'offres retenu 3 architectes (sur 22 candidats) pour présenter une offre de réalisation d'un ensemble résidentiel. Une seconde réunion de la commission prévue mi-octobre se prononcera sur le candidat définitivement retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. Aussi, la réunion publique d'information, initialement prévue cet automne, est reportée début 2018, afin que l'architecte retenu ait le temps de présenter le projet qui sera soumis à instruction.

4) Remblais terrain étang :

Un arrêté préfectoral enjoindra prochainement au responsable des remblais de décaisser, dans un délai fixé à 6 mois, environ 1500 m³ de terres pour les déplacer vers des endroits autorisés.

5) Gens du voyage :

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions quant à la gestion de l'installation sauvage des gens du voyage sur des terrains privés en juillet dernier.

La réaction des élus de la Commune a été immédiate, dès le jour de l'installation, avec l'alerte de toutes les instances susceptibles d'intervenir (gendarmerie, médiateur, services de l'Etat). Le mot d'ordre ayant été « il faut les laisser s'installer », une réunion a immédiatement eu lieu avec les

exploitants agricoles du village, puis s'est tenue une réunion de conciliation entre le maire, les agriculteurs, la gendarmerie, le médiateur et une délégation des gens du voyage. Aucun accord n'ayant été trouvé, une lettre de demande d'expulsion a été envoyée dans la foulée à Monsieur le Préfet de Région ; demande n'ayant aboutie qu'après la nomination du nouveau Préfet le 10 juillet.

A la suite de ce nouvel épisode, Monsieur le Maire a pris l'initiative d'écrire à l'ensemble de ses collègues Maires du Bas-Rhin, Députés et Sénateurs pour attirer leur attention sur cette problématique d'accueil des gens du voyage et les inviter à adresser chacun un courrier à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil Départemental pour demander que la création d'aires de grand passage devienne effective et que la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 s'applique enfin. Le message a trouvé un écho favorable auprès de plusieurs Collègues élus. A ce jour, Monsieur le Président du Conseil Départemental n'a pas répondu au courrier, mais Monsieur le Préfet a affirmé que les observations émises par la Commune et relayées par Monsieur le Sénateur Guy-Dominique KENNEL seront prises en compte dans le cadre des futurs travaux concernant le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

6) Recalcul FNGIR :

Après plusieurs interventions, restées vaines à ce jour, une demande de rendez-vous a été adressée au directeur de la Direction Régionale des Finances Publiques pour exposer une nouvelle fois les faits et demander un recalcul du montant annuel de ce prélèvement versé par la Commune d'Altorf.

7) Lotissement Burgweg :

Les travaux de voirie et d'aménagement incombant au lotisseur devraient se terminer d'ici la fin de l'année. Les remarques des riverains ont été transmises au lotisseur (clôtures, plantations, chambres de tirages ...). Un devis de reprise de la voirie route des Romains doit parvenir prochainement à la Commune.

8) Police municipale pluri-communale :

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie d'inauguration des locaux et matériels a eu lieu mercredi le 6 septembre dernier et que cette police est désormais opérationnelle à 100%. Des interventions sur le ban communal ont déjà eu lieu. Un rendez-vous hebdomadaire avec les élus de la Commune d'Altorf a été instauré les lundis matins. La Commune restera toujours l'interlocuteur principal des administrés dans l'enregistrement des « doléances ». Elle se chargera de relayer les informations aux agents.

9) Communauté de Communes :

Monsieur le Maire fait part que suite à la loi du non cumul des mandats Monsieur Laurent FURST a cédé sa place de Président de la structure intercommunale à Monsieur Gilbert ROTH, Maire de Dorlisheim. Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Maire de Mutzig, prend la Présidence du SIVOM.

4 Vice-Présidents ont été reconduits dans leur fonction ; Monsieur Adrien KIFFEL, Maire de Wolxheim, remplace Monsieur Jean-Luc RUCH et Monsieur WEBER Jean-Michel, nouveau Maire de Molsheim, succède à Monsieur Gilbert ROTH en qualité de vice-président.

10) Journée citoyenne :

Monsieur le Maire évoque le souhait d'organiser dès l'année prochaine une journée citoyenne. Le principe de cette dernière consiste à définir des chantiers réalisables en régie puis de réunir les compétences en fonction de la nature de ces derniers.

La Commune coordonne les travaux avec la nomination d'une personne référente au sein du Conseil pour chaque chantier, fournit le matériel et lance un appel à bénévoles.

Un tel projet nécessite l'implication des élus et par conséquent, Monsieur le Maire invite les Conseillers à réfléchir sur le sujet.

11) Plafond Eglise :

Monsieur Lucien BERNHARD informe les Conseillers que suite à la chute de « morceaux » de plafond au niveau de la voute de l'Eglise un devis de réparations a été sollicité auprès de l'entreprise ESCHLIMANN. Il est également demandé à cette dernière de trouver les causes de cette dégradation.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	